

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 3 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de VERNANTES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Etienne MOREAU, Maire en exercice.

**Nombre de membres**

- En exercice : 17
- Présents : 15

**Date de la convocation** : 26/11/2019

**Date d'affichage** : 26/11/2019

**Présents** : Mesdames Sandra RIQUIN, Gisèle DESCHAMPS, Nathalie FUSELLIER, Sylvie BREFORT, Sandrine DESMARRES, Jacqueline TARDIVEL,  
Messieurs Thierry FRÉMONT, Manuel DA SILVA, Thierry GROSBOIS, Thierry PAPOT, Christian PACORY, Florent POIRIER, Patrice NEAU, Yann FONTENY

**Absents excusés** : Madame Valérie GRÉGOIRE, Monsieur Jacky PASQUIER,

**Absent, avait donné pouvoir** : /

Monsieur Florent POIRIER est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal, qui l'accepte à l'unanimité, d'ajouter un point à l'ordre du jour, concernant la rémunération des agents recenseurs.

**Approbation du compte-rendu de la réunion du 5 novembre 2019**

Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

**Informations sur les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal :**

1 -

DESIGNATION	Outillage
ENTREPRISE	Espace Emereaude
PRIX HT	345.83
PRIX TTC	415.00

2 -

DESIGNATION	Informatique école
ENTREPRISE	Compufirst
PRIX HT	1 474.80
PRIX TTC	1 510.80

3 -

DESIGNATION	Parquet église
ENTREPRISE	Charpente Thouarsaise
PRIX HT	21 822.17
PRIX TTC	26 186.60

DESIGNATION	Marquages au sol
ENTREPRISE	ESVIA
PRIX HT	2 921.18
PRIX TTC	3 505.42

## **ORDRE DU JOUR**

### **DEL N° 03-12/2019-01 Cote irrécouvrable**

Le conseil municipal, par 11 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, accepte de porter en non-valeur la cote irrécouvrable référencée 2019 -99, arrêtée à la date du 15 octobre 2019, pour un montant total de 77.00€.

### **DEL N° 03-12/2019- 02 Indemnité gardiennage église**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des termes de la circulaire préfectorale relative au montant de l'indemnité de gardiennage de l'église en fixant le plafond à 479.86€ pour un gardien domicilié à Vernantes.

Considérant le fait que le gardien de l'église est effectivement domicilié sur la commune, le conseil municipal à l'unanimité décide d'accorder cette indemnité à la paroisse.

Monsieur le Maire explique que l'harmonium a récemment failli être retiré de l'église, car il est en mauvais état. Il y aurait environ 1800€ de réparations à effectuer, la municipalité pourrait participer à hauteur de 50%.

Monsieur Christian PACORY estime qu'il faudrait dans un premier temps savoir à qui il appartient, paroisse ou mairie.

### **DEL N° 03-12/2019-03 Concours du receveur municipal : attribution d'indemnités**

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 3 mars 1982 modifiée, relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu de décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les collectivités territoriales pour la confection des documents budgétaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer à la trésorière une indemnité de conseil et de budget au titre de l'année 2019 au taux de 50%.

### **DEL N° 03-12/2019-04 Rénovation de lanternes (SIEML)**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil qu'un important programme de rénovation de l'éclairage public va débuter prochainement, concernant les routes de Longué, Mouliherne, l'Epinay, la Galbrunnière, ainsi que la cité Bretonneau et la rue de Puillé.

Le SIEML participe pour 50% au montant de l'opération ; c'est la dernière année à ce taux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de verser un fonds de concours pour la rénovation de l'éclairage public, programme 2019, d'un montant de 11 992.56€ HT. (Montant de l'opération : 23 985.12€ HT),

Et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

#### **DEL N° 03-12/2019-05 Vente de métaux**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la facturation de métaux à la société FALCOME, sise à Saint Philbert du Peuple, dont la commune souhaitait se dessaisir (laves linge maison de retraite), pour un montant de 42.00€, et autorise le Maire à signer les pièces correspondantes.

#### **DEL N° 03-12/2019-06 Convention de mandat pour la gestion des eaux pluviales**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de prolonger pour un an la gestion des eaux pluviales par la commune, avant que la communauté d'agglomération reprenne cette compétence,

Et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat correspondante.

#### **DEL N° 03-12/2019-07 Convention de mise à disposition de chemins de randonnées**

Monsieur Patrice NEAU explique qu'il a rencontré Madame CHARRAUD, responsable du pôle tourisme, dans le cadre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées.

Il s'agit d'intégrer à ce plan l'itinéraire « la grande boucle » d'une longueur de 37.7 km.

Un totem sera installé sur la place du Champ de Foire, un second au niveau de la mairie église.

La commune de Vernantes aura en charge l'entretien du circuit, la communauté d'agglomération s'occupera du balisage et des panneaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'ouverture au public des chemins ruraux non encore ouverts référencés au tableau d'assemblage des chemins,

Approuve la demande d'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, de l'itinéraire tel qu'il est référencé au tableau d'assemblage du chemin, pour les pratiques suivantes : équestre et VTT.

Approuve la convention relative aux modalités de passage, de balisage et d'entretien des sentiers ci-annexée, à conclure avec le Département,

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

#### **DEL N° 03-12/2019-08 Décision modificative budgétaire**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SIEML vidéoprotection		2041582                      5 500.00€
	020 5 500.00€	

#### **DEL N° 03-12/2019-09 Tarifs publics**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs publics 2020 proposés ci-dessous :

Droit de place sur le marché du mercredi	2.10€
Droit de place sur le marché du dimanche	4.20€
Droit de place en dehors des jours de marché	6.30€
Droit de place pour le marchand d'huitres	4.20€ 8.40€ (veilles de Noël et jour de l'An)
Droit de place pour les camions d'outillage Place du Champ de Foire	35€/j
Raccordement au réseau d'eaux pluviales	630.00€ par habitation
Coupure de route communale	105.00€
Concessions cimetièrè	
- 30 ans	110.00€
- 15 ans	65.00€
Cavernes	
- 30 ans	110.00€
- 15 ans	65.00€
Columbarium	

- 30 ans - Nouveau dépôt Dispersion de cendres Plaque jardin du souvenir	505.00€ 52.00€ 32.00€ 32.00€
Photocopies NB A4	0.35€ l'unité jusqu'à 20 0.22€ l'unité à partir de 21
Photocopies couleur	- A4 0.55€ - A3 1.10€
Capture chiens errants Pension chenil	60.00€ 6.00€/j
Traversée du centre par les convois exceptionnels - Sans démontage, avec interdiction de stationnement - Avec démontage et interdiction de stationnement	2 620.00€ 5 240.00€

## SALLE DES FETES

Monsieur Thierry FREMONT présente les tarifs qui pourraient être appliqués en 2021 ; après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants :

UTILISATIONS		VERNANTAIS		ASSOCIATIONS LOCALES		HORS COMMUNE	
		HALL FOYER	ENSEMBLE	HALL FOYER	ENSEMBLE	HALL FOYER	ENSEMBLE
WE 3 jours fériés	Bals, spectacles, mariages, banquets	110.00€	263.00€	68.00€	144.00€	186.00€	427.00€
Semaine	Bals, spectacles, mariages, banquets	90.00€	210.00€	55.00€	114.00€	151.00€	347.00€
CUISINE		50.00€		50.00€		50.00€	
Activités commerciales		164.00€	385.00€			324.00€	547.00€

CAUTION : 305.00€

FORFAIT MENAGE : ensemble 140.00€ Hall, cuisine, toilettes : 80.00€

OPTION utilisation de la sonorisation : 20.00€

Chauffage et électricité : selon la consommation

Demi-tarif à partir du 2<sup>ème</sup> jour de location

### DEL N°03-12/2019-10 La Poste

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une réflexion sur l'avenir du relais postal actuel doit être menée. En effet, il est actuellement géré par un bar-tabac qui, compte tenu de son statut et de sa configuration, ne convient pas forcément aux usagers.

Réticence à entrer dans l'établissement, manque de confidentialité, telles sont les remarques qui reviennent le plus souvent.

Suite à une rencontre avec un responsable de la Poste, et à une visite à Varennes sur Loire, qui a ouvert une agence postale, il pourrait être envisagé de proposer ce service au sein de la mairie, dans un espace dédié.

Le débat qui s'ouvre au niveau du conseil municipal, et dans sa majorité, fait ressortir la nécessité de recevoir par écrit les doléances des administrés vis-à-vis de ce service public et la manière dont ils souhaiteraient qu'il soit géré.

Par ailleurs, il convient de définir les modalités d'organisation d'une agence postale communale, si elle est amenée à être créée.

## **DEL N° 03-12/2019-11 Rémunération des agents recenseurs**

Monsieur le Maire explique au conseil que le recrutement des agents recenseurs est difficile, notamment en raison de la rémunération annoncée, qui leur semble trop juste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de fixer la rémunération de chaque agent recenseur à 1000.00€ brut, soit 800.00€ net, plus 30.00€ de frais d'essence pour le centre, et 60.00€ pour la campagne.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Le SIEML a fait une étude pour la réhabilitation des logements rue des Frères Champneuf ; le dossier est en cours de montage
- Monsieur Thierry PAPOT signale que, dans le cadre du téléthon, un groupe de cyclos passera à la salle de sport samedi 7 décembre vers 11h30 - 12h00.
- Il indique que le bulletin municipal va être distribué la deuxième semaine de janvier.
- 14 et 15 décembre : arbres de Noël
- Repas de Noël du 20 décembre ; chacun peut s'inscrire et régler en mairie le tarif de 6.60€

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 23h20

Fait à VERNANTES, le 6 décembre 2019

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Etienne MOREAU

